

Orientation Stratégique La prévention et de la prise en charge des maladies chroniques - **ADDICTIONS**

Objectifs Généraux à 10 ans :

- Eviter la survenue des maladies chroniques chez les personnes à risque
- Guérir, préserver la continuité et la qualité de vie des personnes atteintes des maladies chroniques suivantes : diabète, insuffisance rénale chronique, insuffisance cardiaque, accidents vasculaires cérébraux, maladies cancéreuses, addictions

Objectifs opérationnels 5 ans	Actions et leviers actions inscrits dans PRS 2018-2023	Etat de réalisation - Synthèse des actions menées 2018-2021
	<p>1. Observation des conduites addictives et des publics concernés :</p> <p>a) Disposition de moyens locaux d'analyse de la composition des produits en circulation</p> <p>b) Dispositifs SINTES et TREND face à l'émergence de nouvelles substances addictives</p>	<p>Synthèse des actions 2018-2021</p> <p>Connaissance et observations des conduites addictives</p> <ul style="list-style-type: none"> -Déploiement effectif du dispositif d'observation TREND SINTES avec des premières tendances observées sur le terrain. -Installation d'un groupe régional d'observation en addiction. Actualisation et réévaluation des indicateurs du tableau de bord de suivi des addictions.(pilotage ORS) -Lancement d'une étude sur les habitudes de consommation des buveurs à risque. <p>Actions retenues 2022-2023</p> <ul style="list-style-type: none"> -Publication du rapport TREND -Publication du tableau de bord des indicateurs de suivi des addictions. -Exploitation du volet addiction de l'enquête ENCLASS -Déploiement d'une étude sur les passages aux urgences liés aux Nouveaux Produits de Synthèse (Portage CHU) -Étude sur les habitudes de consommation des buveurs à risque <p>Actions non mises en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disposition de moyens locaux d'analyse des produits en local.
	<p>2. Prévention des conduites addictives et repérage précoce des personnes avec conduites à risque :</p> <p>a) Programmes de développement des compétences psychosociales dès le plus jeune âge et des compétences éducatives des parents</p> <p>b) Programmes de prévention des pratiques addictives : produits licites, illicites et sans substance, chez les jeunes</p> <p>c) Plan régional de prévention et de prise en charge du Syndrome d'Alcoolisation Fœtale (SAF)</p> <p>d) Expérimentation sur le territoire Ouest d'une stratégie de repérage global et d'intervention précoce co-construite avec l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs, et extension éventuelle aux autres territoires dans un second temps</p> <p>e) Mise en œuvre et pilotage de la charte d'engagement des pouvoirs publics et professionnels contre l'usage nocif ou abusif d'alcool</p> <p>f) Plaidoyer contre le régime dérogatoire outremer sur la fiscalité sur l'alcool</p>	<p>Synthèse des actions 2018-2021</p> <ul style="list-style-type: none"> -Poursuite des programmes de prévention des conduites addictives basés sur le développement des compétences psychosociales des jeunes en milieu scolaire (GBG, Unplugged, Primavera ...) - Un déploiement des programmes qui reste limité sur 2020 et 2021 en raison des difficultés de mise en œuvre liées au contexte sanitaire . -Développement des projets de prévention dans le cadre des appels à projet lancés dans le cadre du fonds de lutte contre les addictions: Projets de prévention retenus dans le cadre du développement des compétences psychosociales des jeunes et de leurs parents dont 2 portés ou coportés par des communes. -Déploiement des programmes de prévention des conduites addictives en milieu scolaire : Redéfinition des méthodes d'intervention en milieu scolaire avec la signature de la convention cadre Education Nationale/ARS en novembre 2021 visant au déploiement des actions de prévention en milieu scolaire . -Formations de référents addiction positionnés dans les établissements scolaires. -Déploiement des actions territorialisées de prévention en lien avec les Contrats Locaux de Santé et les cités éducatives. -Installation d'un groupe de travail régional dédié aux actions de communication et de prévention des conduites addictives. <p>Plan régional de prévention et de prise en charge du Syndrome d'Alcoolisation Fœtale (SAF) : Evaluation du Plan régional de prévention et de prise en charge du Syndrome d'Alcoolisation Fœtale (SAF) effective. Ajustement du plan non finalisé.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Généralisation sur l'Est de l'expérimentation lancée sur le territoire Ouest pour le repérage précoce des conduites addictives des jeunes. <p>Actions de lutte contre le tabac:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Des actions menées au titre du Mois sans tabac relayées annuellement par le réseau régional. -Mise en place de consultations de tabacologie dans les établissements de santé (services de gynécologie -obstétrique , de cardiologie de pneumologie)ne disposant pas d'équipes de liaison et de soins en addictologie. Mise en place d'une consultation de tabacologie en milieu pénitentiaire. -Déploiement des lieux de santé sans tabac ,avec extension de la dynamique lieu sans tabac dans les services de psychiatrie, les ESMS, les établissements de santé, et entreprises. Poursuite de la dynamique d'entrée des établissements dans la démarche ISST avec de nouveaux établissements de santé "entrants" en 2021 (établissements publics, cliniques psychiatriques, établissements de

Objectifs opérationnels 5 ans	Actions et leviers actions inscrits dans PRS 2018-2023	Etat de réalisation - Synthèse des actions menées 2018-2021
Parcours de santé « addictions »	<p>g) Reprise des actions nationales de lutte contre le tabac (« Moi(s) sans tabac ») et actions spécifiques de prévention et de lutte contre le tabac dans le cadre du programme régional de réduction du tabagisme</p>	<p>dynamique d'entrée des établissements dans la démarche ESSF avec de nouveaux établissements de santé entrants en 2021 (établissements publics, cliniques psychiatriques, établissements de Soins de Suite et de rééducation)</p> <p>-Objectifs de promotion de lutte sans tabac identifiés dans les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens des établissements de santé.</p> <p>-Appel à projets lancé annuellement dans le cadre du fonds de lutte contre les addictions: Projets retenus axés sur la prévention et la réduction du tabagisme dans les établissements de santé, dans les établissements médico-sociaux et établissement pénitentiaire (public avec un risque de surconsommation)</p> <p>Actions retenues 2022-2023</p> <p>-Finalisation du projet de centre de référence TND.</p> <p>-Réflexion sur une stratégie régionale en matière de prévention des addictions aux écrans.</p> <p>-Généralisation de la démarche Lieu sans Tabac</p> <p>Actions non mises en œuvre</p> <p>-Pas de charte d'engagement des pouvoirs publics et professionnels contre l'usage nocif ou abusif d'alcool mais construction d'un plan d'actions sur les contrôles des autorisations et ventes de boissons alcoolisées et sur l'affichage publicitaire lié à l'alcool.(partenariat Préfecture)</p> <p>-Fiscalité sur l'alcool.?</p>
	<p>3. Amélioration de la prise en charge des addictions et de la continuité des parcours de santé :</p> <p>a) Sensibilisation et formations des professionnels de santé libéraux, hospitaliers et du secteur médico-social à la prise en charge des addictions</p> <p>b) Réorganisation de l'offre hospitalière selon les 3 niveaux définis par la circulaire addictologie de 2008 impliquant une offre de niveau 1 complète (consultations, ELSA sevrage simple) à partir d'un établissement disposant d'un service d'urgence</p> <p>c) Réorganisation du maillage de l'offre des CSAPA sur le territoire Ouest autour de 2 pôles à Saint Paul et le Port/La Possession</p> <p>d) Développement de « l'aller vers » :</p> <p>-Mise en place de consultations avancées par les professionnels des CSAPA dans les communes non couvertes, notamment au sein des structures d'exercice coordonné</p> <p>-Renforcement des interventions des équipes mobiles des CSAPA</p> <p>-Coordination par territoire des missions des équipes mobiles d'addictologie, SAF et de psychiatrie-précarité</p> <p>e) Coordination territoriale des prises en charge des comorbidités psychiatriques et addictologiques entre CSAPA, CMP et services hospitaliers d'addictologie</p> <p>f) Inscription des CSAPA dans la coordination des parcours de santé des patients avec addiction, en complémentarité des professionnels libéraux, dans le cadre de la PTA</p> <p>g) Elaboration d'un référentiel des missions de chaque acteur du parcours : entrée, prise en charge, accompagnement</p>	<p>Synthèse des actions 2018-2021</p> <p>Sensibilisation et formation des professionnels de santé à la prise en charge des addictions</p> <p>-Mise en place de formations au repérage précoce et à l'intervention brève par l'ANPAA, (validées DPC), à destination des professionnels de santé et des professionnels du médico-social</p> <p>-Actions de formations des infirmières de l'éducation nationale à la prescription des traitements nicotiques de substitution (TSN)</p> <p>-Renforcement des consultations de tabacologie dans les établissements de santé et formation des professionnels à la prescription TSN.</p> <p>Offre de prise en charge des addictions</p> <p>-Renforcement de l'offre régionale hospitalière avec l'ouverture d'un hôpital de jour de 10 places au CHU-site Nord.</p> <p>-Installation d'un Comité Technique Régional sur la filière de soins en addictologie réunissant l'ensemble des services d'addictologie et des CSAPA pour une réflexion commune visant à améliorer le fonctionnement des filières de soins en addictologie sur chaque territoire.</p> <p>Amélioration du repérage et d'accompagnement du tabagisme:</p> <p>-Evaluation de l'activité des ELSA du CHOR et du CHU et renforcement des moyens</p> <p>-Désignation et formation de référents tabacologie dans les établissements de santé</p> <p>-Relocalisation de l'ANPAA sur le Port / La Possession</p> <p>-Développement de« l'aller vers » avec le renforcement des équipes mobiles portées par ANPAA et réseau OTE pour une couverture de l'ensemble du territoire (4 ETP pour chacun des secteurs - Nord-Est et Sud-Ouest)</p> <p>-Organisation en 2020 d'un webinaire régional (psychiatrie-addiction) en 2020 au titre de la la coordination territoriale des prises en charge des comorbidités psychiatriques et addictologiques entre CSAPA, CMP et services hospitaliers d'addictologie</p> <p>Prise en charge des addictions en milieu pénitentiaire:-Convention signée entre l'ARS, la justice et l'association SCJE (service de contrôle judiciaire et d'enquête) pour le suivi des auteurs de délits avec addictions : premiers accompagnements en cours</p> <p>Actions retenues 2022-2023</p> <p>-Rôle du DAC dans la coordination des parcours de santé des patients avec addiction, en complémentarité des professionnels libéraux</p> <p>-Poursuite des travaux dans le cadre du comité technique régional sur la filière de soins en addictologie : Continuité de prise en charge des patients entre les passages aux urgences, les ELSA et les CSAPA , modalités de spécifiques d'accompagnement des addictions sans produit</p> <p>-Construction et expérimentation d'un protocole de sevrage alcool en ambulatoire-Travaux avec la CPTS Sud Ouest</p> <p>-Évaluation de l'opportunité de déployer un programme ETP sevrage tabagique à l'hôpital ou en ville</p> <p>Actions non mises en œuvre</p> <p>-Absence de référentiel partagé des missions de chaque acteur du parcours : entrée, prise en charge, accompagnement. Référentiel à construire dans le cadre</p>

Objectifs opérationnels 5 ans	Actions et leviers actions inscrits dans PRS 2018-2023	Etat de réalisation - Synthèse des actions menées 2018-2021
	<p>h) Mise en place d'une continuité de prise en charge des patients entre les passages aux urgences, les ELSA et les CSAPA</p> <p>i) Elaboration de modalités spécifiques d'accompagnement des addictions sans produit</p> <p>j) Renouvellement du volet « prise en charge des addictions en milieu pénitentiaire » dans le cadre des conventions santé-justice</p> <p>4. Réduction des risques et des dommages liés aux conduites addictives</p> <p>a) Programme de « prescription accompagnée d'Artane » porté par le réseau SAOME, sous réserve de validation nationale</p> <p>b) Création d'un CAARUD, ou d'une fonction CAARUD, sur les territoires qui en sont dépourvus en lien avec le CSAPA du territoire</p>	<p>Synthèse des actions 2018-2021</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement d'une équipe mobile CAARUD en renforcement de l'équipe mobile du réseau OTE. - Installation d'un collectif réduction des risques en milieu festif animé par Oté - Installation d'un collectif avec les acteurs de l'hébergement d'urgence dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt du national. <p>Actions non mises en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protocole expérimental de " prescription accompagnée d'Artane » porté par le réseau SAOME non validé au niveau national. Dossier non abouti malgré les relances.